



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère d'État

Le Ministre des Communications  
et des Médias

**Réponse de Monsieur Xavier BETTEL, Ministre des Communications et des Médias à la question parlementaire n° 7973 du 08 mai 2023 de Madame la Députée Martine Hansen au sujet de « Convention pluriannuelle avec Nordlicht TV »**

À la différence d'autres médias bénéficiant d'une Convention avec l'État, Nordlicht est un média s'adressant avant tout à une cible géographique spécifique, même si la réception d'un programme ne dépend aujourd'hui plus d'un lieu défini.

Contrairement aux médias conventionnés respectivement éligibles pour une aide en vertu de la loi du 30 juillet 2021 relative à un régime d'aides en faveur du journalisme professionnel, il ne s'agit ainsi pas d'un service de média proposant une information générale s'adressant à l'ensemble de la population, mais d'un média régional financé principalement par les communes concernées. Le subside du Ministre des Communications et des Médias, lié à la condition d'une carte de presse professionnelle, vise à compléter ce financement communal en cas de besoin.

Luxembourg, le 08 juin 2023

Le Ministre des Communications et des Médias

(s.) Xavier BETTEL